

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	328 543	100			328 543	
Montant net du chiffre d'affaires	328 543	100			328 543	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	267				267	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	8 162	2			8 162	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	336 972	103			336 971	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 781	2			6 781	
Variation de stocks	-30 523	-9			-30 523	
Autres achats et charges externes	279 841	85	3 115		276 726	
Impôts, taxes et versements assimilés	11 391	3			11 391	
Salaires et traitements	111 156	34			111 156	
Charges sociales	47 080	14			47 080	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	7 568	2			7 568	
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	558				558	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	433 852	132	3 115		430 737	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-96 881	-29	-3 115		-93 766	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

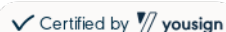
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	20		37		-17	-46
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20		37		-17	-46
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	837				837	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	837				837	
RÉSULTAT FINANCIER	-818		37		-854	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-97 698	-30	-3 078		-94 620	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	20				20	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20				20	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20				-20	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	336 991	103	37		336 954	
TOTAL DES CHARGES	434 710	132	3 115		431 594	
Bénéfice ou Perte	-97 718	-30	-3 078		-94 640	

CERTIFIE CONFORME

3ID DESAMANTAGE

Société par Actions Simplifiée

ZA les Plaines
Rue de Mordecet
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

3ID DESAMANTAGE

Société par Actions Simplifiée

ZA les Plaines
Rue de Mordecet
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société 3ID DESAMANTAGE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3ID DESAMANTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue ink signature of Thierry Queron. To the left of the signature is a blue shield-shaped logo containing a white checkmark, which is part of the Deloitte brand identity.

Thierry QUERON

BILAN - ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 133	220	913	
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 417	629	7 788	
Installations tech., matériel et outillages industriels	9 690	1 180	8 509	
Autres immobilisations corporelles	33 898	5 539	28 359	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 868		4 868	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	59 006	7 568	51 438	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	30 523		30 523	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	297 535		297 535	
Autres créances (3)	30 705		30 705	570
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	24 417		24 417	67 326
Charges constatées d'avance (3)	221		221	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	383 401		383 401	67 896
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	442 407	7 568	434 839	67 896

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 37 000)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 212	-134
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-97 718	-3 078
SITUATION NETTE	-63 931	33 788
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-63 931	33 788
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 399	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	259 375	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	43 195	
Fournisseurs, factures non parvenues	108 097	2 640
Dettes fiscales et sociales	58 703	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		31 468
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	498 770	34 108
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	434 839	67 896

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

498 770

29 399

34 108

CERTIFIE CONFORME

Alain TANGUY

3ID DESAMANTAGE

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : ZA les Plaines - rue de Mordecet

26320 Saint-Marcel-lès-Valence

880.009.485 R.C.S. Romans

DELIBERATION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2023

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

Conformément à la loi et à nos statuts, l'Associée Unique, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice, soit la somme de 97.718,33 euros au poste « report à nouveau ».

CERTIFIE CONFORME

Alain TANGUY

✓ Certified by  yousign